

Assemblée communale extraordinaire, 24 octobre 2013, à 20 h 15, À la Maison des Oeuvres, Lajoux

Convoquée par le Conseil communal et publiée dans le Journal officiel no 35 du 09 octobre 2013 avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 9 juillet 2013
2. Ratifier un crédit de Fr. 85'000.- pour la réfection du chemin d'accès à la Ferme des Combes, pour le compte du Syndicat intercommunal GLM. Financement assuré par un emprunt bancaire. Donner compétence au Conseil d'administration du syndicat intercommunal GLM pour contracter l'emprunt nécessaire et sa consolidation à la fin des travaux.
3. Discuter et voter un crédit de Fr. 35'000.- pour la réfection du toit de la véranda du Home La Courtine. Financement par un emprunt bancaire. Donner compétence au Conseil communal pour contracter l'emprunt nécessaire et sa consolidation à la fin des travaux.
4. Discuter et voter un crédit de Fr. 60'000.- pour l'étude final du projet de rénovation de la Maison des Oeuvres. Financement par un emprunt bancaire réparti entre la Commune Mixte et la Commune Ecclésiastique de Lajoux. Donner les compétences au Conseil communal pour contracter l'emprunt nécessaire et sa consolidation à la fin des travaux.
5. Divers et imprévus

<u>Président</u>	: Jean-Paul Farine
<u>Secrétaire</u>	: Jean-René Brahier
<u>Scrutateurs (trices)</u>	: Bettina Goy et Serge Bartlome
<u>Nbre de participants</u>	: 47 personnes

Le président Jean-Paul Farine ouvre l'assemblée et donne connaissance de l'ordre du jour. Il demande si des modifications sont à faire à l'ordre du jour de ce soir. Cette possibilité n'est pas sollicitée.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 9 juillet 2013

Comme le veut l'article 27 alinéa 2 du règlement d'organisation, le PV est déposé publiquement dès sa rédaction par le secrétaire communal. Le président des Assemblées informe cette dernière, qu'une demande de correction écrite a été faite dans le délai légal de la part de Jean-Louis Berberat. Celui-ci demandait d'ajouter une intervention au point 5 de l'ordre du jour, « Divers et imprévus ». Cette requête a été acceptée et le texte ajouté en bonne et due forme. Il demande à l'assemblée si des modifications sont à apporter à ce PV et si elle souhaite que le texte ajouté soit lu. Aucune remarque ni de demande de lecture ne sont formulées, le PV du 09 juillet 2013 est accepté, avec remerciements à son auteur.

2. Ratifier un crédit de Fr. 85'000.- pour la réfection du chemin d'accès à la Ferme des Combes, pour le compte du Syndicat intercommunal GLM. Financement assuré par un emprunt bancaire. Donner compétence au Conseil d'administration du syndicat intercommunal GLM pour contracter l'emprunt nécessaire et sa consolidation à la fin des travaux.

Raymond Jecker rapporteur du CC informe l'Assemblée que le Syndicat intercommunal GLM, demande dans sa lettre du 5 octobre dernier, de soumettre un crédit de Fr. 85'000.- pour la réfection du chemin du Domaine des Combes à l'Assemblée communale de ce soir pour sa ratification.

Il demande l'entrée en matière qui n'est pas combattue.

Il poursuit son exposé en donnant lecture intégrale de la lettre reçue du Syndicat intercommunal du GLM. Cette dernière relève les besoins incontournables d'un tel investissement en évoquant l'état vétuste et dégradé de ce chemin et de la place devant la ferme. Elle informe également l'Assemblée que des entreprises régionales ont été contactées pour réaliser ces travaux qui devraient l'être au printemps 2014. De plus, ce crédit a été soumis à l'Assemblée des délégués du GLM qui l'a accepté à l'unanimité et qui recommande aux trois assemblées communales d'en faire autant.

En conclusion de son rapport, le maire ajoute que le financement de cet investissement se fera par un emprunt bancaire et qu'il recommande à l'Assemblée, au nom du Conseil communal, de ratifier cet investissement.

Le président remercie Raymond Jecker pour son rapport sur cet objet et ouvre la discussion.

Celle-ci n'étant pas demandée, il passe au vote

C'est par 40 oui contre 1 non et 6 abstentions que l'Assemblée communale ratifie cet investissement de Fr. 85'000.- pour la réfection du chemin d'accès et la place du Domaine des Combes. Elle donne également compétence au Conseil d'administration du GLM pour contracter l'emprunt nécessaire et le consolider à la fin des travaux.

3. Discuter et voter un crédit de Fr. 35'000.- pour la réfection du toit de la véranda du Home La Courtine. Financement par un emprunt bancaire. Donner compétence au Conseil communal pour contracter l'emprunt nécessaire et sa consolidation à la fin des travaux.

Raymond Jecker rapporte au nom du CC et informe, en préambule, qu'il ne s'agit pas du toit de la Véranda mais bel et bien de celui de la Cafétéria et de la salle à manger. L'investissement demandé consiste à refaire ce toit plat, de plus de 20 ans d'âge, qui coule et qui ne répond plus au confort, en particulier des résidents.

Il demande l'entrée en matière qui n'est pas combattue.

Il poursuit son exposé en se rapportant au courrier du 15 juillet 2013 reçu de la Résidence du Home qui demande cet investissement dans les mêmes termes qu'évoqués ci-dessus. Il rappelle qu'il est du ressort de la commune de gérer ces investissements puisqu'elle est propriétaire du Home. Toutefois, le Conseil communal a informé officiellement la direction du Home que les frais liés à cet emprunt ainsi que l'amortissement du crédit doivent être supportés par le compte d'exploitation de la Résidence du Home La Courtine, comme le sont les autres engagements financiers de cet établissement.

En conclusion de sa présentation, le maire Raymond Jecker, au nom du Conseil communal, recommande à l'Assemblée d'accepter ce crédit de Fr. 35'000.-.

Le président remercie ce dernier pour son rapport sur cet objet et ouvre la discussion.

Celle-ci n'étant pas demandée, il passe au vote

C'est par 40 oui contre 1 non et 6 abstentions que l'Assemblée communale accepte cet investissement de Fr. 35'000.- pour la réfection du toit de la Cafétéria et de la salle à manger du Home. Elle donne également compétence au Conseil communal pour contracter l'emprunt nécessaire et le consolider à la fin des travaux.

4. Discuter et voter un crédit de Fr. 60'000.- pour l'étude final du projet de rénovation de la Maison des Œuvres. Financement par un emprunt bancaire réparti entre la Commune Mixte et la Commune Ecclésiastique de Lajoux. Donner les compétences au Conseil communal pour contracter l'emprunt nécessaire et sa consolidation à la fin des travaux.

Catherine Brahier-Donzé conseillère communale rapporte au non du CC et informe l'Assemblée qu'elle doit se prononcer sur un crédit de Fr. 60'000.- pour financer l'étude finale du projet de rénovation de la Maison des Œuvres de Lajoux, propriété de la Commune ecclésiastique pour la partie de la salle et de la commune mixte pour la partie du bureau communal. Le financement de cet investissement se fera par un emprunt bancaire réparti entre les deux propriétaires.

Elle demande l'entrée en matière qui n'est pas combattue.

Elle poursuit son exposé en retraçant l'historique de ce bâtiment construit en 1931 et rénové une première fois en 1976.

Depuis plusieurs années ce bâtiment, vétuste aujourd'hui, ne répond plus aux besoins de ses utilisateurs et sa conception n'est plus adaptée aux exigences de ce jour, tant au niveau pratique qu'à ceux de la sécurité et des normes d'hygiène pour sa partie cuisine.

C'est donc tout naturellement que depuis 2005 des transactions sont en cours entre la Paroisse catholique et les autorités communales pour trouver une solution pour garantir la survie de ce bâtiment et son adaptation aux exigences d'aujourd'hui.

Dans un premier temps, les autorités paroissiales ont lancé une consultation élargie auprès des utilisateurs de ce lieu pour leur demander leurs souhaits et leurs besoins pour améliorer les prestations de cet endroit clef, du village.

Suite au résultat de ce sondage, une commission spéciale fut mise en place par les deux conseils concernés pour élaborer une première analyse de fond et de probabilité de réfection de ce bâtiment. Une première séance d'information commune est alors organisée le 23 octobre 2012. La participation à cette assemblée et les conclusions objectives du débat relancent avec optimisme les investigations entreprises jusqu'à ce jour.

Une nouvelle commission est alors nommée au début de cette année qui présentera ses conclusions ainsi que le coût estimé des travaux à réaliser. Il ressort également de ce rapport une conception générale de l'avenir de ce bâtiment. Tout cela est présenté à la population lors la deuxième séance d'information qui a eu lieu le 18 juin 2013. Le résultat de ce contact fut rassurant et motivant et l'idée d'un partenariat entre les deux entités, sous forme de répartition du bâtiment en PPE, est très bien accueillie. Le projet présenté par le bureau d'architecture whg.architectes de Saignelégier et son directeur Olivier Gogniat est en grande majorité accepté par les personnes présentes à cette séance d'information.

Soucieux de mettre tous les atouts de leur côté, les conseils poursuivent la réflexion et c'est tout naturellement qu'aujourd'hui ils demandent à leur population respective de voter un crédit de Fr. 60'000.- pour réaliser une étude finale du projet de rénovation de la Maison des Œuvres. Ce mandat sera confié au même bureau d'architecture qui a présenté une offre très intéressante pour réaliser cette tâche.

En ce qui concerne le financement de cet investissement, il sera réparti à part égale entre les deux parties concernées dans un premier temps et sera ensuite, si le projet final est accepté par les deux assemblées, ajouté à l'investissement de la rénovation.

En conclusion de son exposé et après avoir donné quelques chiffres en détail du coût de cette étude, Catherine Brahier-Donzé, au nom du Conseil communal, recommande à l'Assemblée d'accepter ce crédit.

Le président des Assemblées Jean-Paul Farine la remercie pour son exposé et ouvre la discussion.

Luc Maillard demande que la commune et la paroisse favorisent l'utilisation du bois pour la construction générale et pour la partie chauffage. Les *autorités communales* prennent note de ce message et feront en sorte que ce vœu puisse être défendu au maximum des possibilités.

Michel Gogniat demande s'il s'agit d'un crédit complémentaire à celui de la paroisse. Il lui est répondu que non.

Bernard Saucy demande si cette étude va fournir à la population deux ou plusieurs variantes, voire éventuellement la possibilité de vendre le bâtiment et de reconstruire une nouvelle halle ailleurs. *Catherine Brahier-Donzé* lui répond que toutes ces possibilités seront discutées afin de permettre un choix réaliste et optimale pour le village de Lajoux.

Heinrich Baumgartner demande si la répartition de la PPE est déjà connue et s'il ne faudrait pas le faire avant la construction ? *Jean-Paul Farine* président des assemblée lui répond que cela se fera avant le début des travaux en fonction de la répartition du volume en pour mille afin que les frais de construction puissent être répartis équitablement dès le début des travaux.

Michel Gogniat demande si la problématique des places de parc sera étudiée un peu mieux que ce qui a été présenté aux deux assemblées d'information. Il lui est répondu que oui et qu'il s'agit d'un point important du futur projet.

Pierre Gogniat président de la commission d'étude de cette première ébauche et membre du Conseil de Paroisse demande à l'Assemblée communale d'aller dans le sens de la décision de l'Assemblée de paroisse qui a déjà accepté cet investissement.

La parole n'étant plus demandée, le président des assemblées passe au vote :

C'est par 42 oui contre 3 non et 2 abstentions que l'Assemblée communale accepte cet investissement de Fr. 60'000.- pour l'étude finale de la rénovation de la Maison des Œuvres, financée à part égale par la Commune ecclésiastique et la Commune Mixte, tous les deux de Lajoux. Elle donne également compétence au Conseil communal pour contracter l'emprunt nécessaire et le consolider à la fin des travaux.

5. Divers et imprévus

Pierre Saucy demande pourquoi on revient toujours avec des nouveaux investissements et ceci en dehors du budget communal. Il ne comprend pas cette démarche qui, selon lui, peut mettre en danger les comptes mêmes de la commune de Lajoux. En cela, il est appuyé par l'intervention d'**Heinrich Baumgartner** qui se demande, lui, si l'impact financier est mesuré lors de tels investissements.

Désigné par le maire, *Jean-René Brahier* receveur communal, leur explique de manière claire et précise que la procédure adoptée par le Conseil communal est correcte et ne porte pas préjudice au résultat des comptes communaux de l'année en cours. Les modalités de la gestion des affaires communales sont différentes d'une gestion privée puisque les comptes communaux sont divisés en deux. Il y a ceux du compte d'exploitation qui gèrent les dépenses courantes de la commune de Lajoux durant un exercice comptable, qui sont le fruit et le résultat d'un budget annuel présenté et accepté par l'Assemblée communale.

Par contre, les dépenses du compte d'investissement, sont gérées séparément et représentent des frais liés à des projets. Ces projets sont, soit d'utilité pour la communauté de Lajoux, par exemple la Maison des Œuvres ou une école, soit pour garantir des prestations liées aux services communaux, par exemple les infrastructures du réseau d'eau potable ou celles des eaux usées en particulier.

Certes, ces dépenses auront une influence sur les futurs comptes communaux des années à venir puisque la charge financière qui découle de ces investissements sera supportée par le compte d'exploitation dès que les travaux ou les études seront terminés et consolidés par le Conseil communal ou l'Assemblée communale. Pour répondre plus précisément aux soucis de M. Baumgartner, il l'informe que les incidences financières de ces crédits soumis à l'assemblée sont calculées en amont et qu'il est important, dans la gestion des comptes communaux, de pouvoir assurer aux autorités communales ainsi qu'à la population que ce ou ces investissements sont réalisables et qu'ils ne mettront pas en péril l'avenir financier de la commune de Lajoux. Il ajoute encore, que tous les crédits votés doivent être validés et obtenir une autorisation spéciale du service des communes de la RCJU. Ce dernier, se prononce en connaissance de cause puisque chaque année les comptes de la commune sont apurés et analysés par leur service.

La parole n'étant plus demandée, Jean-Paul Farine président, lève l'assemblée, il est 20h50.

Le président :
Jean-Paul Farine

Le secrétaire :
Jean-René Brahier